

## Adhésion avec affiliation à la FFR (APIEDS demande leur licence)

Lors de l'AG de la FFRandonnée du 28/03/2024, une augmentation des tarifs des licences d'un montant de 2,60€ a été votée. Les licenciés peuvent bénéficier d'avantages avec leurs partenaires. L'abonnement à la revue " Passion rando " est passé à 10€, le paiement est à rajouter au montant de l'adhésion ci-après.

### *Adhésion APIEDS individuelle*

*Avec assurance Responsabilité Civile uniquement - IR = 38,70€ (28,70€ + 10€)*

*Avec assurance Responsabilité Civile + accidents corporels - IRA = 40,85€ (30,85€ + 10€)*

### *Adhésion APIEDS familiale*

*Avec assurance Responsabilité Civile uniquement - FR = 66,95€ (56,95€ + 10€)*

*Avec assurance Responsabilité Civile + accidents corporels - FRA = 71,50€ (61,50€ + 10€)*

## **RAPPEL : REGLES du CODE de la ROUTE à A RESPECTER**

**Article R412-34** I. - Lorsqu'une chaussée est bordée d'emplacements réservés aux piétons ou normalement praticables par eux, tels que trottoirs ou accotements, les piétons sont tenus de les utiliser, à l'exclusion de la chaussée. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux aires piétonnes ni aux zones de rencontre, ni aux voies vertes...

**Article R412-35** Lorsqu'il ne leur est pas possible d'utiliser les emplacements qui leur sont réservés ou en l'absence de ceux-ci, les piétons peuvent emprunter les autres parties de la route en prenant les précautions nécessaires...

Dans une zone de rencontre, les piétons peuvent circuler sur la chaussée mais ne doivent pas gêner la circulation des véhicules en y stationnant.

**Article R412-36** Lorsqu'ils empruntent la chaussée, les piétons doivent circuler près de l'un de ses bords.

Hors agglomération et sauf si cela est de nature à compromettre leur sécurité ou sauf circonstances particulières, ils doivent se tenir près du bord gauche de la chaussée dans le sens de leur marche...

### **Article R412-42**

I. - Les prescriptions de la présente section relatives aux piétons ne sont pas applicables aux **cortèges, convois ou processions qui doivent se tenir sur la droite de la chaussée dans le sens de leur marche, de manière à en laisser libre au moins toute la moitié gauche.**

II. - Elles ne sont pas non plus applicables aux troupes militaires, aux forces de police en formation de marche et aux **groupements organisés de piétons. Toutefois, lorsqu'ils marchent en colonne par un, ils doivent, hors agglomération, se tenir sur le bord gauche de la chaussée dans le sens de leur marche, sauf si cela est de nature à compromettre leur sécurité ou sauf circonstances particulières.**

III. - Les formations ou groupements visés au II ci-dessus **sont astreints, sauf lorsqu'ils marchent en colonne par un, à ne pas comporter d'éléments de colonne supérieurs à 20 mètres. Ces éléments doivent être distants les uns des autres d'au moins 50 mètres.**

IV. - **La nuit, ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, chaque colonne ou élément de colonne empruntant la chaussée doit être signalé :**

**1° A l'avant par au moins un feu blanc ou jaune allumé ;**

**2° A l'arrière par au moins un feu rouge allumé, visibles à au moins 150 mètres par temps clair et placés du côté opposé au bord de la chaussée qu'il longe.**

V. - Cette signalisation peut être complétée par un ou plusieurs feux latéraux émettant une lumière orangée.

VI. - Toutefois, pour les colonnes ou éléments de colonne à l'arrêt ou en stationnement en agglomération, **l'emploi des feux prévus au présent article n'est pas requis lorsque l'éclairage de la chaussée permet aux autres usagers de voir distinctement les colonnes ou éléments de colonne à une distance suffisante.**

ADHÉSION  RÉADHÉSION  à l'APIEDS saison : 2024/2025  
avec licence FFRandonnée

écrire lisiblement SVP afin de limiter les erreurs

NOM : ..... Naissance  
Date : ..... Lieu : .....  
Prénom : ..... Pays : .....  
Nationalité .....

Adresse : .....  
Téléphone : ..... Portable.....  
e-mail : .....

Pour une adhésion familiale, les autres membres concernés

NOM : ..... Naissance  
Date : ..... Lieu : .....  
Prénom : ..... Pays : .....  
Nationalité .....  
e-mail : ..... Téléphone : .....

NOM : ..... Naissance  
Date : ..... Lieu : .....  
Prénom : ..... Pays : .....  
Nationalité .....  
e-mail : ..... Téléphone : .....

Personne à prévenir en cas de problèmes : .....

Lien avec cette personne : .....

N° de téléphone : .....

**INDIVIDUELLE :**

Avec assurance Responsabilité Civile uniquement = 38,70 €

Avec assurance Responsabilité Civile + accidents corporels = 40,85 €

**FAMILIALE :**

Avec assurance Responsabilité Civile uniquement = 66,95 €

Avec assurance Responsabilité Civile + accidents corporels = 71,50 €

Abonnement magazine "Passion rando" 10 €/an : oui  non  (en + adhésion)

Virement sur le compte d'A.P.I.E.D.S. avec motif ou par chèque ou espèces  
ET envoi de ce bulletin d'adhésion + attestation « questionnaire santé » ou  
certificat médical

par mail à [apieds29@gmail.com](mailto:apieds29@gmail.com) ou remis à membre du CA

J'accepte de recevoir la newsletter de la FFRandonnée : OUI  NON

J'accepte de recevoir les mails infos des partenaires FFR : OUI  NON

**NOUVELLE ADHÉSION** : joindre obligatoirement un certificat médical de  
non contre indication à la pratique de la randonnée

**RENOUVELLEMENT ADHÉSION** avec un certificat médical de non contre  
indication à la pratique de la randonnée datant de moins d'un an au jour de la  
prise de licence,

- si le dernier certificat donné à APIEDS à plus de 3 ans au 01/09/2024,
- ou
- si vous répondez « OUI » à au moins une des questions du questionnaire santé,
- ou
- si vous refusez de fournir l'attestation ci-après.

**ATTESTATION « QUESTIONNAIRE SANTÉ »**

Je, soussigné(e), Mme / M.....

- atteste avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir répondu NON à toutes les questions ;

A ....., le

Signature

Je, soussigné(e), Mme / M.....

- m'engage à respecter les règles du code de la route concernant les piétons.

A ....., le

Signature

## QUESTIONNAIRE DE SANTÉ à répondre par OUI ou NON

**DONNÉES PERSONNELLES : NE PAS L'ADRESSER A L'ASSOCIATION**

### *Durant les 12 derniers mois*

- 1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ? OUI  NON
- 2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ? OUI  NON
- 3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ? OUI  NON
- 4) Avez-vous eu une perte de connaissance ? OUI  NON
- 5) Etes-vous enceinte ? OUI  NON
- 6) Fumez-vous régulièrement (tabac, cannabis, autres drogues) ? OUI  NON
- 7) Consommez-vous régulièrement de l'alcool ? OUI  NON
- 8) Souffrez-vous d'une maladie chronique ? OUI  NON
- 9) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ? OUI  NON

### *A ce jour*

- 10) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) ? OUI  NON
- 11) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ? OUI  NON

***Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions, nous vous conseillons de consulter votre médecin en lui présentant ce questionnaire rempli pour avoir son avis sur la poursuite de la pratique de la randonnée.***

***NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité de l'adhérent.***